



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt trois
	Le vendredi 10 février
En exercice : 15	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI, Président
Présents : 10	
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 27 janvier 2023

OBJET : **Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.**

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba
Mme BERMOND Fabienne
M. PORTELLI Laurent
M. PIERRE Vincent
Mme SIGNORIO Odette
Mme LEROY Evelyne
M. VESTRI Pierre

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par M. PORTELLI Laurent
M. UGOLINI Gilles représenté par Mme MOUTON Adeline
Mme MARTELLO Isabelle représentée par Mme SIGNORIO Odette
Mme TRABUCATTI Maryline représentée par M. VESTRI Pierre

Absent :

M. ABEJAN Claude

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 006-260602008-20230227-DEL_ROB23-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Vendredi 10 février 2023

N° 4

Rapporteur : Monsieur Ladislav POLSKI, Président

Objet : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1 qui précise que les dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants et plus,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat à l'issue de la présentation et des échanges,

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante,

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de :

1. La présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président

Ladislav POLSKI



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

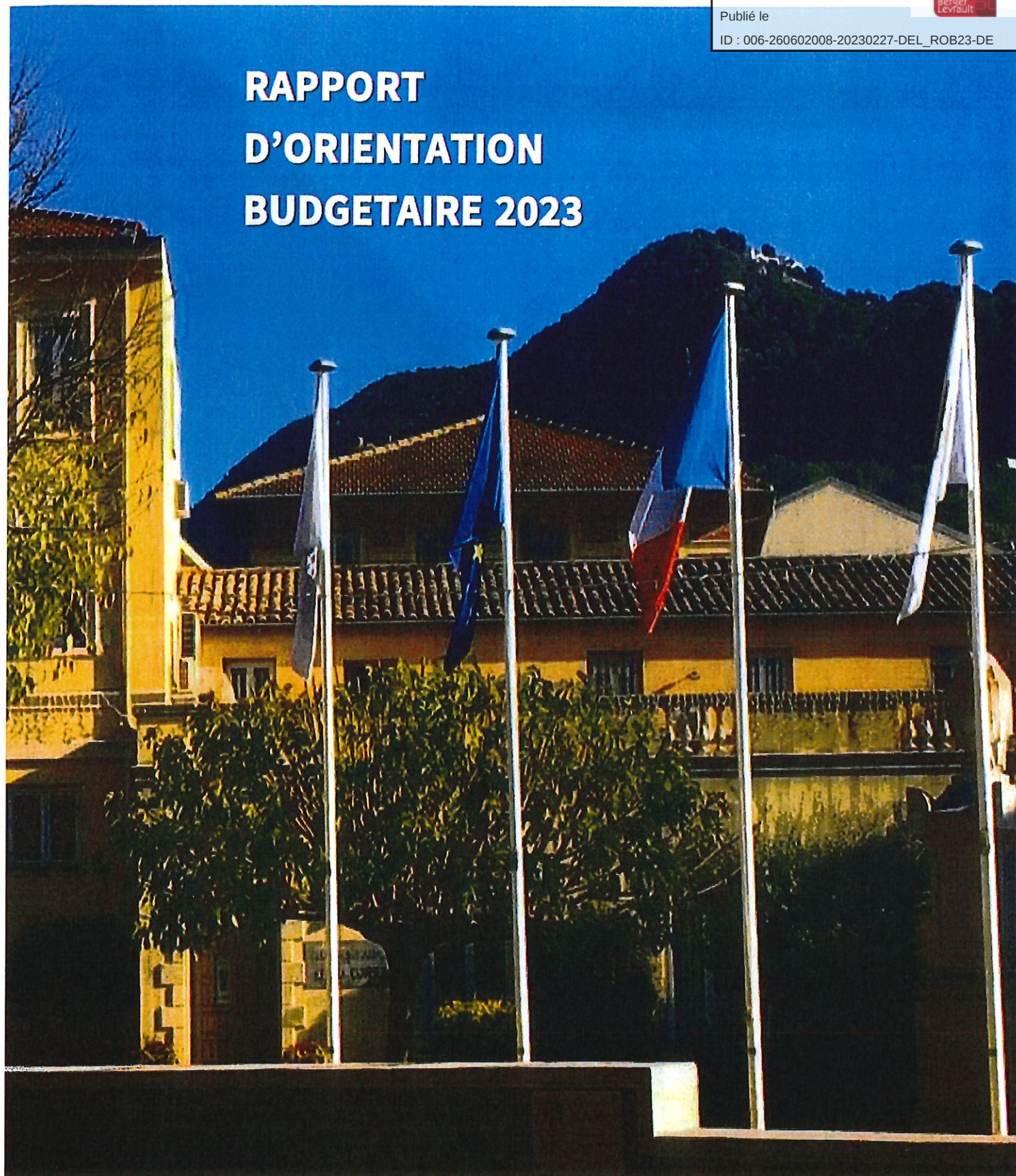
Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le



ID : 006-260602008-20230227-DEL_ROB23-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Partie 1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- 1.1. Le contexte international fortement perturbé
- 1.2. Des projections macroéconomiques incertaines
- 1.3. Des mesures phares contre la récession et pour soutenir les Français
- 1.4. L'état du chômage en France
- 1.5. Le contexte local

PARTIE 2 – LE BUDGET DU CCAS ET SON EVOLUTION

- 2.1. L'évolution du budget du CCAS
- 2.2. Les recettes de fonctionnement
- 2.3. L'utilisation du budget 2022

PARTIE 3 – LA PROJECTION DU BUDGET 2023

- 3.1. Projection sur le plan du fonctionnement
- 3.2. Projection sur le plan d'investissement
- 3.3. Projection sur le plan des projets

CONCLUSION

AVANT-PROPOS

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi, concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Ainsi, au sein des communes de plus de 3500 habitants, le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration, le débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter de manière précise les évolutions budgétaires du CCAS ainsi que les objectifs fixés durant l'année à venir.

Il est à préciser que ce ROB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu lors de la même séance, puisque le tribunal administratif prend acte que ce rapport a pour nécessiter d'éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et qu'il faut laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Une délibération spécifique sera prise lors de cette présentation.

Le CCAS de La Trinité a connu depuis 2019 de forts changements tant sur le plan des effectifs que sur le plan organisationnel et structurel, ce Rapport d'Orientation Budgétaire permet de se figurer de ces changements et de projeter les axes à définir lors de la prochaine année.

La présentation de ce rapport acte également l'engagement du Président du CCAS et du Conseil d'Administration à permettre une politique sociale locale, vive et de proximité en direction de tous les Trinitaires.

PARTIE 1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1. LE CONTEXTE NATIONAL

1.1. Le contexte international fortement perturbé

L'économie mondiale connaît des perturbations importantes en 2022, sous l'effet de la guerre en Ukraine, ainsi que des suites de la pandémie de Covid19. Les effets immédiats de ces crises sont : l'augmentation importante des coûts de l'énergie, le retour d'une forte inflation dans la zone euro (...).

Chez les particuliers cela a eu un impact financier et psychologique important, cela a également impacté les collectivités sur l'aspect financier. Les collectivités doivent donc avoir à cœur de juguler autant que possible les tensions budgétaires, tout en préservant l'intérêt général, ce qui est d'autant plus le cas au sein des CCAS, qui accompagnent les ménages en situation de précarité.

1.2. Des projections macroéconomiques incertaines

Durant l'année 2022, l'économie française a été plutôt résiliente. Toutefois, selon les projections de la Banque de France, l'économie française connaîtra en 2023 un fort ralentissement, pour ensuite connaître un « *recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économiques* » entre 2024 et 2025.

C'est dans ces instants de perturbations que les CCAS prennent tout leur importance, et doivent répondre présents pour faire face aux difficultés des ménages.

Voici les tendances prévues par la Banque de France :

	2022	2023
Croissance	+2,5 %	0%
Déficit public	-5,0%	-5,0%
Endettement (en % du PIB)	111 %	111 %
Inflation	6,8%	Entre 5 % et 7 %

1.3. Des mesures phares contre la récession et pour soutenir les Français

Afin de faire face à cette forte récession, les Gouvernement prévoit quatre objectifs proposés dans le cadre de la Loi de Finances 2023 :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique
- Financer les missions régaliennes de l'état
- Préparer l'avenir à travers un investissement sur l'éducation
- Maîtriser la dépense publique

En sus, les établissements sociaux sont particulièrement liés au Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, qui vient détailler les mesures phares dépendantes du budget de la Sécurité Sociale, principal système dont relève les établissements médico-sociaux.

En effet, la Sécurité Sociale prévoit six branches de risques :

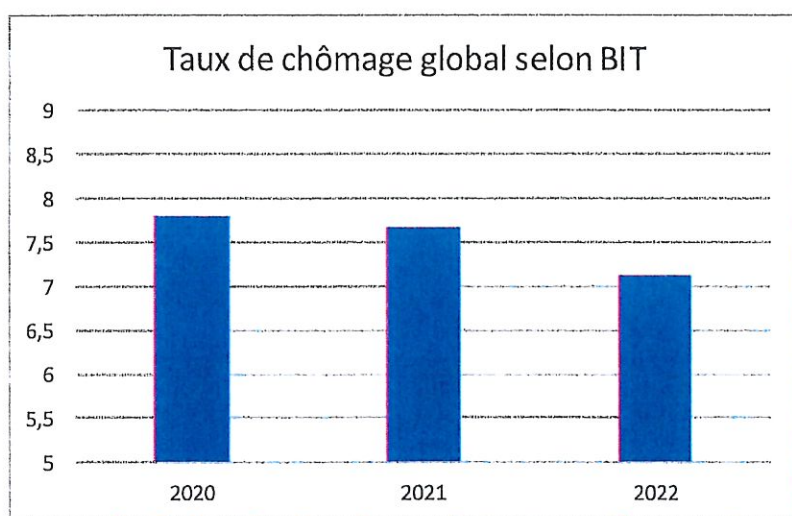
- Maladie ;
- Famille ;
- Accidents du Travail et Maladies Professionnelles ;
- Retraite ;
- Autonomie ;
- Cotisations et Recouvrements.

Ainsi pour l'année 2023 les principales mesures phares sont les suivantes :

- **Renforcer le virage préventif** : « La prévention santé représente la condition pour faire progresser l'espérance de vie en bonne santé, réduire les inégalités d'accès à la santé et lutter contre les déterminants, pour renforcer la soutenabilité de notre système tout en continuant à investir dans l'avenir. » ;
- **Améliorer l'accès à la santé** ;
- **Mieux financer les modes d'accueil** du jeune enfant ;
- **Construire la société du bien-vieillir chez soi** : La branche Autonomie, depuis sa création en 2020, a vu ses missions se préciser et se renforcer. En 2035, un quart de la population aura plus de 65 ans. Leur attente, dans la majorité des cas, est de pouvoir se maintenir au domicile le plus longtemps possible.
- **Lutter contre la fraude sociale**

1.4. L'état du chômage en France

En 2022, le taux de chômage global est en légère baisse, tandis que le taux de chômage des jeunes augmente.



2. LE CONTEXTE LOCAL

Après avoir fait face à la crise Covid, venant mettre à mal les maralpins face à l'emploi (tourisme, restauration...), après avoir fait face à l'aide d'urgence en lien avec la tempête Alex, les maralpins doivent réussir à composer avec l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie.

Le CCAS reste donc l'acteur de proximité par excellence, puisqu'il accompagne les foyers en situation de précarité ou en risque de précarité dans leur vie quotidienne.

Le budget du CCAS est étroitement lié aux budgets de la commune ainsi qu'aux subventions prévues dans le cadre de l'action sociale par le Département.

Sur le plan Départemental, le budget 2023 démontre que l'accent sera mis sur les projets liés au grand-âge, en lien avec le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale.

Sur le plan communal, la subvention d'équilibre permettant au CCAS de maintenir ses activités, et de proposer de nouveaux projets a été réévaluée à la hausse en 2022. Cette subvention d'équilibre sera de nouveau augmentée dans le budget 2023.

En effet, la Ville de La Trinité qui avait introduit un recours au conseil constitutionnel a gagné devant les sages et obligé le gouvernement à modifier la loi sur la taxe d'habitation. Ainsi, La Trinité a pu obtenir une compensation d'un montant estimé à plus de 1 millions d'euros.

De plus, la reconstitution de la trésorerie communale sur les trois dernières années permet d'envisager cette augmentation de la subvention d'équilibre.

Toutefois, la commune n'ouvrant pas droit aux mesures de soutien liées à la hausse des coûts de l'énergie, la rigueur reste importante en 2023.

PARTIE 2 : LE BUDGET DU CCAS ET SON EVOLUTION

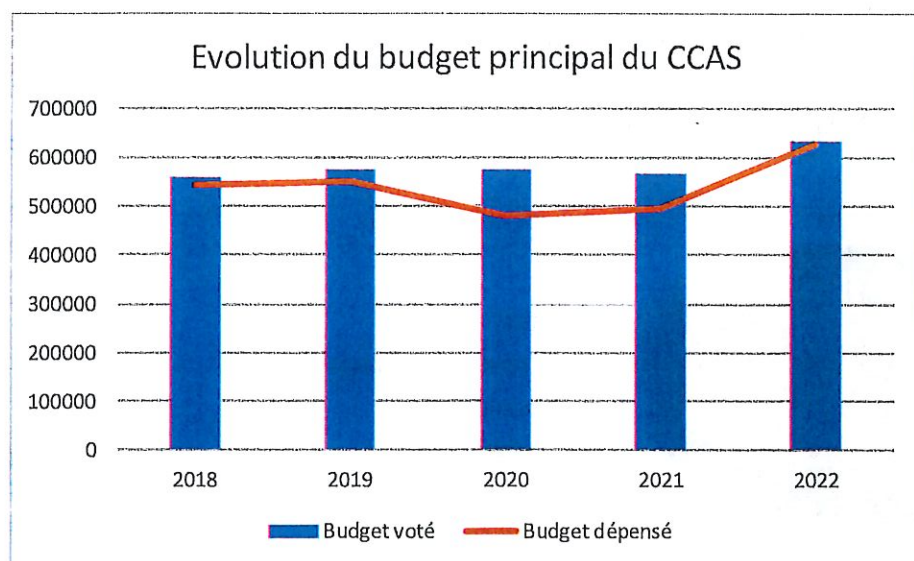
1.5. L'évolution du budget du CCAS de La Trinité

L'évolution du budget du CCAS montre une cité orientée vers le mieux-être de ses administrés et vers des projets permettant de se maintenir au sein d'une commune vivante, chaleureuse, et emprunte de projets accés sur la solidarité.

En 2022, les recrutements ont permis de réorganiser le service, afin que celui-ci devienne plus efficient, et permette la mise en place de nouvelles perspectives en faveur des citoyens.

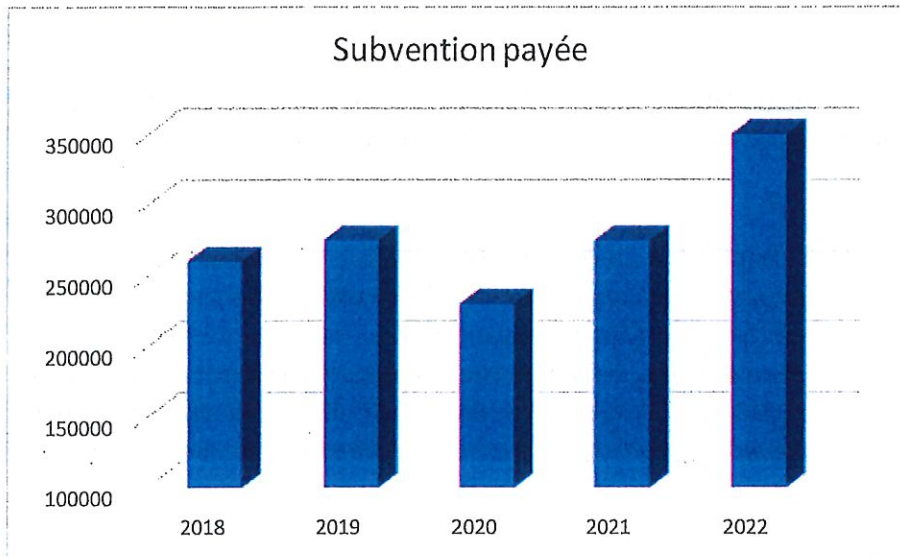
En parallèle, la crise COVID a perduré au sein de notre service sous une forme plus insidieuse. En effet, l'obligation vaccinale des soignants est venue mettre à mal la mobilisation de certains agents qui n'ont pas souhaité continuer à travailler dans le secteur du soin. S'en est alors suivi une crise nationale du recrutement dans les métiers du soin. En France il manquerait à ce jour plus de 12000 aides à domicile à temps plein. De ce fait, le CCAS n'a pas pu servir la totalité des heures prévues par les plans d'aide APA des bénéficiaires, venant ainsi impacter les montants des subventions versées par le Département.

	2018	2019	2020	2021	2022
Budget voté	558400	575000	575000	566590	633800
Budget dépensé	544886	552302	480878	497003	628039



Evolution de la subvention d'équilibre

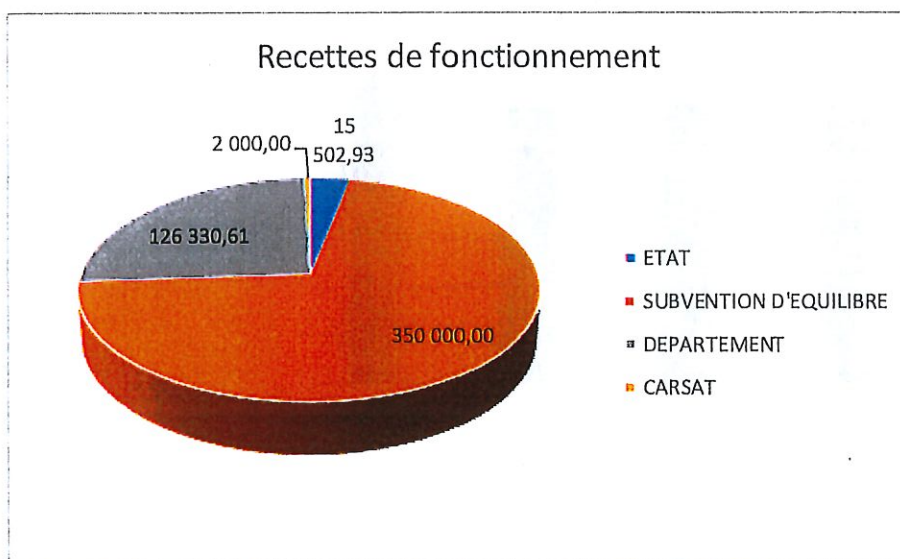
La subvention d'équilibre permet au CCAS de maintenir sa capacité à agir, elle est versée par la Commune via délibération du Conseil Municipal. L'évolution de la subvention d'équilibre est conditionnée aux choix du Président du CCAS et de son Conseil d'Administration qui actent par cette subvention les orientations données au CCAS.



1.6. Les recettes de fonctionnement

Comme explicité précédemment, le fonctionnement du CCAS repose sur différentes recettes :

- La subvention d'équilibre
- Des subventions issues de diverses collectivités.



1.7. L'utilisation du budget 2022

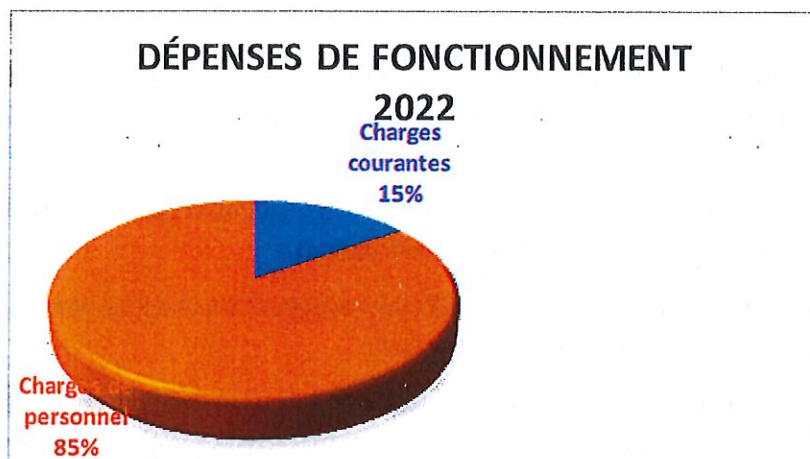
La section investissement

Le CCAS à continuer son déploiement des nouveaux postes informatique pour les agents. En effet, notre parc informatique était particulièrement obsolète. Ainsi la plupart des postes ont été renouvelés et les agents sont aujourd'hui tous équipés d'un poste adapté à leur pratique professionnelle.

En 2022, le CCAS a utilisé 3531 euros dans cette section.

La section fonctionnement

De manière habituelle, la quasi-totalité des dépenses est liée aux ressources humaines (salaires et charges liées au personnel).



La répartition du personnel

En décembre 2022, l'état des effectifs du CCAS se composait de cette manière :

Filières	Titulaires	Contractuelles	Total
Administrative	Catégorie C : 3	0	Accueil et administration : 3
Médico-Sociale	Catégorie A : 1 Catégorie C : 4	Catégorie A : 2 Catégorie C : 4	Direction et accompagnement social : 3 Aides à domicile : 8
Animation	Catégorie C : 1		Animation séniors : 1
Total	9 titulaires	6 contractuelles	15 agents

En 2022, l'engagement de pérennisation dans l'emploi a été acté et une politique de stagiairisation a débuté et se continuera sur l'année 2023. Ainsi l'agent d'accueil a été proposé à la stagiairisation en tant qu'adjoint administratif, et a débuté son stage au sein du CCAS à compter du 01 décembre 2022.

En 2023 c'est une prévision de deux agents sociaux qui seront susceptibles d'être stagiairisés en vue de leur titularisation.

En parallèle de cette politique de stabilité dans l'emploi, la commune a décidé de mettre en place un plan de soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux. Celui-ci s'articule autour de trois mesures concrètes en 2023 :

- la revalorisation de 15% des tickets restaurants avec une hausse de valeur faciale paritaire (ville/agents) de 1 € par ticket, soit 10€ de gain par mois.
- La revalorisation de 40% de la participation prévoyance avec une mise en adéquation avec le cadre légal opposable en 2026 avec 3 ans d'avance, soit 2€ de plus par mois.
- La création d'une participation mutuelle à hauteur de 10€ par mois avec une bonification de 2€ par enfant.

Des négociations se tiendront avec les partenaires sociaux dans le cadre d'une trajectoire d'ici à 2026 pour atteindre 9€ pour chaque ticket restaurant, 10€ pour la prévoyance et plus de 15€ pour la mutuelle.

L'évolution du point d'indice intervenu au 1^{er} juillet 2022 a permis une revalorisation des salaires, et a imputé le budget fonctionnement à hauteur de 15000 euros.

Enfin, en décembre 2022, a été voté au Conseil d'Administration la revalorisation des salaires de certains agents du CCAS au travers de la prime Ségur 2.

Les assistants socio-éducatifs, les agents sociaux, ainsi que les animateurs territoriaux ont vu leur salaire augmenté de 229,62 euros brut, soit 182 euros net (sur temps plein). Cette revalorisation est normalement prévue pour être contrebalancée par une dotation supplémentaire du Département. Toutefois, à ce jour, le Département des Alpes-Maritimes n'a pas statué sur le montant de reversement de cette prime aux CCAS qui ont fait le choix de revaloriser leurs agents. Le CCAS de La Trinité a tout de même souhaité accompagner coûte que coûte cette revalorisation afin de permettre aux agents de voir leur rémunération revue à la hausse, ce qui a coûté au CCAS 12036 euros en 2022.

PARTIE 3 : LA PROJECTION DU BUDGET SUR L'ANNEE 2023

Les différentes crises internationales sanitaires ou géopolitiques que nous vivons amène le CCAS à se positionner au plus près du quotidien des administrés en proposant des services ainsi que des actions de manière régulière et en phase avec les problématiques quotidiennes.

Afin de faire face à cette hausse de l'action globale du CCAS, il faut continuer la restructuration initiée en 2021 et renforcer les équipes en s'appuyant sur des expertises diverses.

De plus, il faut également élargir les champs d'action du CCAS en proposant des nouveaux supports d'aides et d'actions aux administrés.

3.1 Projection sur le plan du fonctionnement

Les recrutements effectués entre 2021 et 2022 ont permis de reformer le service et de permettre un travail régulier et de qualité.

En 2023 l'objectif est de débiter la montée en compétence du service en structurant celui-ci par pôle de compétences. La mise en place de ces différents pôles permettra de coordonner les différentes actions, et les professionnels exerçant au sein de ceux-ci.

En 2022, l'accent fut mis sur la mise en place d'un pôle logement, en lien avec les enjeux du logement social. En 2023, l'accent sera mis sur les politiques à destination des seniors, et la prévention santé.

C'est ainsi que le CCAS recrute pour le premier trimestre 2023 un coordinateur seniors/prévention santé, qui aura à charge la mise en place de journées de prévention, en mettant en place un réel réseau et partenariat avec les acteurs du médico-social du territoire. De plus il aura à charge la recherche de subventions en lien avec ces projets, œuvrera également à l'homogénéisation des services publics déjà existants à destination de seniors (pôle animation seniors et maintien à domicile). Enfin, il aura à charge la mise en place de nouveaux services publics, en lien avec la commande politique ainsi que la récupération des compétences du SIVOM.

Le travail autour de l'attractivité des emplois du soin (aides à domicile) continue. En 2022, le CCAS a pu permettre le versement de la prime Ségur 2 à tous les agents sociaux (aides à domicile, assistants socio-éducatif, animateurs). Des recrutements d'aides à domicile sont toujours d'actualité. Enfin, un travail autour du régime indemnitaire et de l'indemnité kilométrique pourra être amorcé en 2023.

Concernant le pôle logement, un renfort sera envisagé afin de permettre d'accueillir plus d'administrés et de les accompagner vers le logement avec qualité. En parallèle, le pôle logement se spécialisant peu à peu dans la coordination avec les bailleurs sociaux, l'agent en poste pourra se spécialiser dans le travail de prospection du logement social pour la commune.

Enfin, sur le plan de la formation, le CCAS a à cœur de permettre à tous les agents de se former, et de permettre une montée en compétences pour un mieux-être au travail, ainsi qu'une perspective d'évolution.

Le CCAS prévoit également la stagiairisation de deux agents sociaux.

Au vu de ces éléments, les dépenses concernant le personnel seront supérieures à celles de cette année pour environ 50 000 euros.

3.2 Projection sur le plan de l'investissement

La montée en compétence de service, accompagné de l'accueil de nouveaux agents à venir, il nous faut repenser les espaces de travail. Ainsi, en 2023, une restructuration physique des locaux sera faite, avec la création de nouveaux espaces de travail. De plus, la récupération de locaux pourra permettre au CCAS d'accueillir dans des conditions plus opportunes les bénéficiaires, mais également d'organiser les services administratifs de manière plus efficace.

3.3 Projection sur le plan des projets

A compter de 2023 la mise en place d'un chèque énergie sera versé de manière annuelle à tous les seniors Trinitaires entrants dans les conditions d'accès.

En 2023, l'analyse des besoins sociaux sera lancée. La crise sanitaire a eu pour conséquence de mettre en exergue de nouvelles problématiques, et à empêcher la mise en place sur nombre de communes d'une Analyse des Besoins Sociaux.

Notre ABS nous permettra d'objectiver nos observations de terrain pour appuyer les prises de décisions selon les orientations des politiques publiques de manière pluriannuel.

2023 nous permettra d'avoir les résultats de l'analyse des besoins sociaux de base. En 2024 nous pourrions approfondir une thématique repérée par l'ABS initiale. En 2025, l'approfondissement d'une seconde thématique. Enfin en 2026 la mise en place d'un diagnostic et la mise à jour afin d'être en adéquation avec la première année de la nouvelle mandature.

En lien avec le recrutement d'un cadre intermédiaire sur la thématique des politiques en faveur des personnes âgées et de la santé, le CCAS se dote d'un agent permettant la mise en œuvre concrète dans un temps relativement court de nouveaux services ainsi que de nouvelles actions promouvant les grands enjeux actuels en lien avec la loi de finances de la Sécurité Sociale.

Ainsi le projet de Conseil Local de Santé Mentale pourra évoluer favorablement.

La recherche de subvention via les communes présentes sur ce projet, ainsi que via l'ARS pourra permettre de couvrir en partie le coût du recrutement.

La récupération des compétences du SIVOM Val de Banquière sous-entend également la mise en place de nouveaux services qui reprennent leur place sur le territoire communal, tel que le portage de repas. Ainsi que l'absorption des contrats des bénéficiaires du SAAD du SIVOM au profit du CCAS.

La prise en compte totale des besoins des personnes âgées du territoire, amène à s'interroger sur les besoins des aidants. L'élaboration d'un projet de Halte-Répit et de Café des Aidants sera mené au cours de l'année.

La mise en place de journées de prévention santé est également un enjeu fort cette année.

Prévention contre les IST, Journée contre le Cancer, Octobre Rose, Mars Bleu (...), autant de moment qui permettront de réunir les Trinitaires et de les accompagner dans leur démarche d'accès aux soins, ou de prise d'information.

Le CCAS étant un service au large spectre, les réflexions croisées entre pôles amène à la recherche de solutions de logement en faveur des personnes en perte d'autonomie. Ainsi le pôle logement, en plus du travail de prospection en lien avec les bailleurs sociaux, aura à cœur de proposer des projets d'habitats inclusifs.

En sus de cet axe autour de la santé et de l'autonomie, l'axe de l'accompagnement social.

La réflexion autour de l'aide aux victimes de violences intrafamiliales aura toute sa place cette année. Ainsi que celle de l'animation sociale en lien avec la politique de la ville, et la mise en place d'un espace de vie sociale.

Au vu de ces éléments, les dépenses en lien avec les projets vont également augmenter à minima de 13000 euros, afin de venir couvrir les frais liés aux différentes aides facultatives nouvellement créées (aide à la cantine, chèque énergie seniors), ainsi que les nouveaux projets liés à la prévention santé.

CONCLUSION

La confiance que le Conseil d'Administration confère à l'équipe du CCAS permet de mobiliser la pleine réflexion et action des agents.

L'année 2022 fut une année intense. Sur le plan de la réorganisation du service et de ce fait sur le plan humain également.

Je remercie les agents du service qui ont su faire preuve d'adaptabilité et de détermination.

En 2022, la commune a fait le choix de soutenir la montée en compétence du CCAS, et en 2023, cette volonté continue de se confirmer. En tant que Directrice du CCAS je tenais à remercier M. Le Président du CCAS ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration, qui de manière collective, comme individuelle ont su s'investir auprès de nous, et nous ont apporté leur expertise sur les sujets qu'ils maîtrisent le mieux.

C'est également fort d'un réseau qui se construit au jour le jour et sur du long terme que nous envisageons l'année 2023 avec détermination.